

# Gironde

## LA TESTE-DE-BUCH

### Le camping des Flots bleus espère rouvrir en avril 2023

Franck Coudert, le patron du camping, envisage de rouvrir partiellement, avec une part moindre aux locations



Les campings de la dune du Pilat, à l'image des Flots bleus, sont détruits en grande partie. FRANCK PERROGON / « SUD OUEST »

Les campings de la dune du Pilat ont été en grande partie détruits dans l'incendie qui a ravagé 7 000 hectares de forêt à la mi-juillet. Le feu officiellement maîtrisé depuis le 29 juillet, certains gérants pensent déjà à la reconstruction.

C'est le cas de Franck Coudert, le patron du camping des Flots bleus. Interrogé hier sur RTL, il regarde déjà vers la prochaine saison estivale. « Nous, on s'est fixé une ouverture début avril 2023. Ce sera peut-être une ouverture partielle avec moins de locations, beaucoup d'emplacements pour les tentes, les caravanes et les camping-cars. En tout cas, on veut ouvrir en avril 2023. »

Lors de sa visite à La Teste-de-Buch, Emmanuel Macron avait évoqué la reconstruction

des campings touchés par les flammes, « mais pas dans les mêmes conditions ». « Beaucoup n'étaient pas aux normes et avaient des contentieux avec l'état. On reconstruira, mais différemment », avait alors expliqué le chef de l'État.

Par ailleurs, samedi, le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a annoncé que les entreprises affectées, notamment les campings et les restaurants aux abords des feux, allaient pouvoir bénéficier du dispositif de l'activité partielle de longue durée. « Ça va être un bol d'air pour les employés, car ce sont souvent des étudiants, donc ils comptaient sur cette saison pour passer l'hiver au chaud », a réagi Franck Coudert.

## INCENDIES

### Les permanences continuent

Les avocats du barreau de Bordeaux organisent des consultations gratuites pour les sinistrés des incendies

Les avocats de Bordeaux se mobilisent en partenariat avec le Département et les collectivités territoriales. Depuis le 20 juillet, ils tiennent des permanences dans le bassin d'Arcachon et dans le Sud-Gironde pour venir en aide aux sinistrés des incendies. Ils donnent des conseils gratuitement aux touristes, locaux et professionnels qui auraient des questions juridiques, notamment suite aux évacuations.

Au mois d'août, les horaires des permanences changent. Les consultations se dérouleront à la Maison départementale de la solidarité de différentes communes, de 9 heures à 12 h 30. Au Teich les mardis (102, avenue de Bordeaux), à Bazas les mercredis (14, avenue de la République) et à Langon les jeudis, (34b, cours du Général-Leclerc). Un point d'accès au droit renforcé sera également organisé ce jeudi, à partir de 14



Les avocats du barreau de Bordeaux offrent des consultations pour les sinistrés.

ILLUSTRATION ÉMILIE DROUINAUD / « SO »

heures, au point justice de la Cobas, à La Teste (passage de la Traîne). Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, une adresse mail a été mise à disposition : poleterritoires@barreau-bordeaux.com.

F. N.

## INCENDIES

# Le casse-tête financier

Entretenir, investir, s'adapter au dérèglement climatique a un coût. Question cruciale et d'actualité en Gironde

Xavier Sota

x.sota@sudouest.fr

Plusieurs fronts sont encore ouverts sur l'autel des incendies qui ont ravagé la forêt girondine. Dans la « guerre » menée par les pompiers, à terre comme dans le ciel, l'intendance est apparue comme un facteur déterminant. Si les moyens engagés ont été à la hauteur, difficile de ne pas se projeter à moyen ou long terme. Avec une donnée supplémentaire : l'impact du dérèglement climatique.

Les perspectives sont les suivantes : expansion des zones à risque, allongement de la période de risques intensifiés. Les prévisions font état d'une augmentation de 80 % des surfaces brûlées d'ici 2050 et d'un triplement d'ici la fin du siècle. Comment s'y adapter ? C'est toute la question.

Les incendies géants ont permis de poser un certain nombre de sujets. Celui des moyens aériens notamment. Mais il y en a d'autres. Jean-Luc Gleyze, président du Département, l'a rappelé à plusieurs reprises au plus fort de la crise : « La contribution de l'État n'est pas à la hauteur. » Et demandé à revoir un système qui arrive en bout de course.

### L'équivalent d'un stade

Le financement du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 33) est un vrai maquis. Chaque année dans le département, l'équivalent d'un stade Matmut est fléché vers le Sdis 33 : 174 millions d'euros en 2021. Plus de la moitié est prise en charge par le Département, soit 93,5 millions d'euros. Pour cela, il reçoit une aide de l'État, qui lui reverse une partie du produit de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),

Le Département et le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 33) n'ont pas attendu les terribles incendies qui frappent le massif girondin pour acter un accompagnement plus poussé et garantir une relative sécurité financière aux services de secours.

Cela prend la forme d'une

### REPÈRES

174 376 443 euros : c'est le budget 2021 du Sdis de la Gironde. Cette somme se répartit entre le Département (93 500 000 euros), le bloc communal (76 162 036 euros), les contributions volontaires : 3,5 millions pour Bordeaux Métropole et 1,2 million issu d'autres communautés de communes ; 1 880 : c'est le nombre de pompiers professionnels en Gironde ; 3 531 : c'est le nombre de pompiers volontaires ; 429 : c'est le nombre d'employés administratifs et techniques ; le Sdis 33 est présidé par Jean-Luc Gleyze, lui-même président du Département de la Gironde, et placé sous le commandement opérationnel de la préfète Fabienne Buccio.

soit environ 30 millions d'euros. L'hiver dernier, Bercy, malgré les demandes, s'est opposé à une réévaluation de la fraction de TSCA reversée aux départements.

L'autre source du financement du Sdis vient des communes. Le « bloc communal » pèse 76 millions d'euros en Gironde. Contrairement à d'autres départements de France, tout le monde joue le jeu. Cela peut représenter un effort substantiel pour les communes, notamment les plus petites.

Ce volet fait débat. Son montant est encadré par la loi Démocratie de proximité de 2002 et se base sur la population à cette date. Il est stipulé que le montant global des contributions des communes et des intercommunalités ne peut être supérieur à celui de l'année précédente. Le montant n'a jamais bougé (hormis des ajustements liés à l'inflation).

Or entre 2002 et 2022, 400 000 habitants supplémentaires se sont installés dans le



La problématique du financement du Sdis a été soulevée par la vague d'incendies.

LAURENT THEILLET / « SUD OUEST »

département. Le déploiement des services de secours s'est étoffé pour faire face à cette croissance de population. Celle-ci engendre un surcroît d'activité : plus 20 % de secours à la personne dans la période. Cela a un prix.

Parmi les revendications exposées lors des incendies, cette question de l'adaptation à la démographie et du cadre restrictif de la loi de 2002 a été mise sur la table. Il faut bien que quelqu'un paie ce surcoût. Les communes ? Toutes n'en ont pas les moyens. Le Département ? Les sommes supplémentaires engagées (lire ci-dessous) n'ont

# Le budget du Sdis 33 en hausse

Une convention est passée entre le Département et le Sdis de Gironde qui prévoit une hausse annuelle de son budget de 2,5 %

convention triennale qui peut être renégociée chaque année. Elle prévoit une hausse du budget de 2,5 % par an. Budget qui s'établissait à 174 millions d'euros pour l'exercice 2021. « Il s'agit de garantir et de sécuriser les moyens fournis aux services d'incendie et de secours de la Gironde et leur of-

frir de la visibilité », indique-t-on au Département. Un effort doublé d'un second : 2 millions d'euros seront également attribués chaque année, cette fois au titre des investissements (achat de matériel, entretien de l'existant et des casernes). Une ligne budgétaire excep-

tion de la visibilité », indique-t-on au Département.

Un effort doublé d'un second : 2 millions d'euros seront également attribués chaque année, cette fois au titre des investissements (achat de matériel, entretien de l'existant et des casernes). Une ligne budgétaire excep-

# er des secours



pas vocation à répondre à ce problème. Un vrai casse-tête qui pourrait tourner en guerre des territoires si la loi était amenée

**La croissance de la population a engendré un surcroît de 20 % de secours à la personne en vingt ans**

à évoluer.

Pour faire face aux besoins, certaines collectivités rajoutent au pot en plus de leur quote-part obligatoire. Sous forme de contribution volontaire : cela représente 4,7 millions dans le budget du Sdis 33. 3,5 millions sont pris en charge par Bor-

deaux Métropole, le reste (1,2 million) par des communautés de communes volontaires.

#### Missions

Le financement des secours est une mécanique complexe. Et comme dans toute mécanique, il y a des engrenages grippés. Ainsi, lorsque le Sdis achète un véhicule ne portant pas d'eau, il est soumis au malus écologique (des chiffres à quatre zéros sur ce type d'engins). Une donnée qui fait d'autant plus grincer que, bien souvent, les pompiers assurent des services d'ambulance de substitution.

Autre curiosité, contrairement à l'armée, ils sont soumis à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Ainsi, en Gironde, l'augmentation du

prix de l'essence devrait coûter un million d'euros supplémentaire en 2022. En début d'année, la députée Sophie Panonacle (Renaissance), alertée par le socialiste Jean-Luc Gleyze, a saisi le ministre de l'Intérieur afin de lui « indiquer les dispositifs législatifs ou réglementaires que son ministère entend prendre rapidement, pour permettre au Sdis 33, et plus généralement à l'ensemble des Sdis, d'assurer dans les meilleures conditions leurs diverses missions ».

Gérald Darmanin lui a répondu en avril, indiquant que l'inspection générale de l'administration a été mandatée pour une mission sur le financement des Sdis. Les conclusions doivent être remises avant le 1<sup>er</sup> janvier. Il reste encore du temps pour intégrer les leçons de l'été.

## LES ÉGLISOTTES-ET-CHALAURES Un homme mis en examen après l'incendie mortel d'une maison

Une information judiciaire a été ouverte hier

Le parquet de Bordeaux a ouvert hier une information judiciaire pour « destruction volontaire de biens par incendies ayant entraîné la mort », après l'incendie d'une maison aux Églisottes-et-Chalaires, dans le Libournais, où a péri vendredi soir un homme de 59 ans. Interpellé et placé en garde à vue le soir des faits, un membre de la famille âgé de 35 ans a été présenté hier à un juge d'instruction et mis en examen. Un juge des libertés et de la détention (JLD) statuait hier soir sur une éventuelle incarcération.

Vendredi, vers 22 heures, les pompiers avaient été appelés pour un incendie au lieu-dit Meffret. La maison était entièrement détruite et le corps d'un homme calciné avait été découvert à l'étage. Les soupçons s'étaient rapidement portés sur un membre de la famille. Ivre, il avait fait irruption dans la maison et s'était disputé violemment avec l'épouse du défunt. Celle-ci avait dû chercher du secours auprès de voisins. À son retour, elle avait trouvé la mai-



**Le propriétaire de la maison n'avait pu être secouru par les pompiers.** MARIE DORNARD

son incendiée. Face aux gendarmes, le jeune homme aurait reconnu avoir mis le feu à un drap mais n'avoir pas voulu tuer l'occupant qui se trouvait à l'étage et qui souffrait de problèmes de mobilité. Il aurait expliqué avoir essayé de le faire descendre, sans avoir pu le sauver face à la rapidité des flammes.

Un juge d'instruction devra désormais vérifier son récit. Une autopsie devrait avoir lieu aujourd'hui.

**Yann Saint-Sernin**

### ON EN PARLE

**Retour à la vigilance rouge pour le risque de feux de forêt**

**INCENDIES** Face aux fortes chaleurs attendues cette semaine, la préfecture a placé le département en vigilance rouge pour le risque de feux de forêt, à partir d'aujourd'hui. Cela implique notamment l'interdiction

### FAITS DIVERS

**Deux hectares de forêt brûlés après une reprise d'incendie**

**BALIZAC** Le phénomène était attendu. Dans l'immense zone de feu de l'incendie de Landiras, en Sud Gironde, même si le feu est désormais considéré comme « fixé », il n'est toujours pas « maîtrisé ». En clair, des reprises sont toujours possibles. Dans la nuit de samedi à dimanche à Balizac, une reprise a ainsi brûlé deux hectares supplémentaires avant d'être maîtrisée par les pompiers, toujours présents en nombre sur le site.

# se pendant trois ans

tionnelle devra par ailleurs être inscrite pour l'année 2022, en raison des incendies. Heures de mobilisation des pompiers, logistique, fournitures... Le montant n'est pas encore chiffré mais l'ardoise sera salée.

En 2015, les 600 hectares de forêt détruits à Saint-Jean-d'Illac avaient coûté 1,5 million d'euros. Or ce sont 20 800 hectares qui ont été détruits ce mois de juillet.

**X. S.**



**Ils sont 1 880 pompiers professionnels et 3 531 volontaires en Gironde.** LAURENT THEILLET / « SUD OUEST »